

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Châteauneuf-le-Rouge - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2018/2019 - Tranche 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2018/2019 envisagé par la commune de Châteauneuf-le-Rouge, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2018

AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS À VOCATION LOCATIVE HAMEAU DE LA CARDELINE

La commune mène depuis quelques années une politique de réhabilitation de son patrimoine bâti et une politique foncière volontariste qui passe notamment par l'achat de logements. Une fois rénovés, les biens sont proposés à la location aux jeunes ou à des personnes isolées. En 2014, elle a fait l'acquisition d'un bien ancien situé "Hameau de la Cardeline", qui abritera deux logements et un local de rangement destiné aux services techniques de la commune. L'ensemble nécessite d'importants travaux de réhabilitation qui ont pour objet la remise en état du bâtiment, sa mise aux normes en matière d'accessibilité ainsi qu'une mise à niveau des prestations correspondant au standard du parc locatif d'aujourd'hui.

Le montant global du projet, prévu en 2018, s'élève à 297.500 €HT. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 208.250 € au titre de la tranche 2018.

CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE POUR LES ÉCOLES DU VILLAGE

La cantine scolaire est actuellement hébergée dans un bâtiment du groupe scolaire Sainte Victoire, chemin départemental 46. Le service de restauration est assuré dans le cadre d'une délégation de service public par un prestataire extérieur. Le projet consiste à construire une cuisine centrale et un réfectoire polyvalent à proximité du groupe scolaire destiné à assurer le service public de cantine scolaire durant la semaine et l'accueil de manifestations communales ou associatives le week-end et pendant les vacances. Ce bâtiment bénéficiera de larges ouvertures sur l'extérieur. Il proposera un aménagement avec un intérieur chaleureux et ludique avec un niveau de confort acoustique élevé. Il disposera d'espaces de rangement permettant la modularité des usages. D'une superficie totale de 556 m², il se composera, d'un accueil, de vestiaires hommes - femmes, d'une salle à manger, d'un

local entretien et technique, de sanitaires, d'un local réfectoire et d'un local cuisine.

Le réfectoire d'une surface de 290 m², accueillera 105 enfants de l'école maternelle, 165 enfants de l'école primaire, 12 enseignants, 8 personnels municipaux, 10 personnels de cuisine. Enfin, un parking pour le personnel sera également créé avec places PMR.

Le montant global du projet, prévu de 2018 à 2019 s'élève à 1.245.700 €HT, dont 45.700 €HT au titre de la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une aide financière de 373.710 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de 62.285 € de l'Etat. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 435.995 € dont 15.995 € au titre de la tranche 2018 €

EXTENSION DE LA CRÈCHE MUNICIPALE

La crèche «Le Cabri», située Allée Arsène Sari, accueille actuellement 38 enfants. Les besoins de garde des enfants ne cessent de croître et le nombre de places en crèche n'a pas augmenté depuis 2009. C'est pourquoi la commune envisage d'agrandir la structure permettant d'augmenter sa capacité d'accueil de 5 places et d'améliorer la qualité d'accueil des jeunes enfants en créant un univers adapté. Les travaux consistent à construire un module supplémentaire d'une surface de 80 m², constitué d'un dortoir section "petits", une pièce de stockage couches/lait, un sas de communication avec la crèche existante et à restructurer ladite crèche avec la modification de la salle de repos actuelle, la transformation de la salle d'éveil section "petits" en salle d'éveil section "grands" avec espace dortoir, le réaménagement du local "repos-jeux" en salle de repas avec un espace cuisine, les aménagements extérieurs avec la pose d'un portail et d'un portillon, le remplacement des clôtures et la création de places de stationnement.

Le montant global du projet, prévu en 2018, s'élève à 203.900 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la CAF de 71.365 € La subvention départementale pourrait s'élever à 71.365 € au titre de la tranche 2018.

AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON D'HÔTES COMMUNALE DANS L'AILE SUD DU CHÂTEAU DE LA MAIRIE

La commune de Châteauneuf-le-Rouge dispose d'un patrimoine culturel et naturel important. Elle possède, notamment, un château du XVI^{ème} siècle, remanié au XVII^{ème}, de plus en plus visité par les touristes. En effet, hormis la beauté du site, des manifestations gastronomiques sont organisées régulièrement dans les jardins du château ainsi que des visites du musée Arteum et de l'atelier du peintre Arsène Sari. Actuellement, la commune ne dispose pas suffisamment d'hébergements pour faire face à la demande de plus en plus croissante. Ce château, d'une superficie de 4.500 m², abrite l'ensemble des services de la mairie mais laisse suffisamment d'espaces disponibles pour que la commune puisse transformer l'aile sud, laissé à l'abandon, en gites communaux afin de proposer des hébergements touristiques meublés. Les travaux consistent à transformer l'existant (faux-plafonds et cloisons, revêtement de sol, menuiseries intérieures et extérieures, chauffage, ventilation, climatisation, électricité, plomberie, peinture, aménagement intérieur.....).

Le montant global du projet, prévu en 2018, s'élève à 220.400 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Région de 44.080 € La subvention départementale pourrait s'élever à 132.240 € au titre de la tranche 2018.

ETUDES DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UNE TRAVERSÉE SÉCURISÉE GEINETTE GAVOTTE

La commune envisage plusieurs aménagements qui consistent à sécuriser les déplacements des usagers les plus fragiles (piétons, cyclistes), et à assurer la sécurité des conducteurs qui souhaitent rejoindre la RD7n à partir du lotissement de la Gavotte. Il s'agit notamment de créer un rond-point, un passage souterrain, une piste cyclable et une contre allée. La liaison permettrait également de

rejoindre le chemin piéton de la Gavotte et donc le centre du village et de désenclaver ce quartier. Des études de faisabilité doivent être réalisées en ce sens.

Le montant global des études, prévu en 2018, s'élève à 40.000 €HT. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale pourrait s'élever à 28.000 € au titre de la tranche 2018.

Projets prévus à partir de 2019

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT/DOJO AU ECO HAMEAU DE LA GAVOTTE

Afin d'offrir aux habitants de Châteauneuf-le-Rouge, un équipement adapté aux pratiques sportives spécifiques, la commune souhaite réaliser une salle couverte destinée à l'aïkido, au judo, au jujitsu et à l'escrime. Pour autant, cette dominante offerte aux sports de combat ne doit pas interdire l'accueil d'autres activités comme par exemple la danse. C'est pourquoi cette salle devra être polyvalente.

Le montant global de l'opération, prévue en 2019, s'élève à 2.369.900 €HT. La commune pourrait bénéficier d'une aide financière de 629.465 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de 200.000 € la Région.

CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE ENTRE LE CENTRE DU VILLAGE ET LA RD7N

Le projet consiste à créer une barrière physique entre la RD7N et le centre village, protégeant ainsi les futurs aménagements publics et lieux commerciaux envisagés par la commune. Ce dispositif de retenue (mur transparent) construit le long de la route aura également pour vocation d'empêcher la traversée dangereuse de la départementale et de renvoyer les piétons vers les passages protégés du proche giratoire.

Le montant global de l'opération, prévue en 2019, s'élève à 674.300 €HT.

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2019 s'élève 5.051.700 € HT, conformément au tableau en annexe 1 qui présente également l'échéancier.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 2.212.025 € pour ce programme 2018/2019, dont 455.850 € au titre de la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL